



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2018

Etaient présents tous les conseillers en exercice sauf Martine Gouriou qui a donné pouvoir à Armelle Riou et Agnès Pelleau qui a donné pouvoir à Sonia Bultiau

Secrétaire de séance : Marie France Tanguy

Approbation du procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité.

modifications tableau des emplois

Mme Patricia Pennec est actuellement en disponibilité depuis juillet 2017 et M le Maire a accepté son renouvellement pour une année. Mme Pennec avait un CDI (validation de plusieurs années de CDD).

Mme Johane Jaouen en remplacement sur ce poste depuis 2 ans donne toute satisfaction. Un recrutement direct d'adjoint administratif stagiaire est donc envisagé. A l'issue du réaménagement de l'accueil, il n'y aura plus qu'un seul accueil commun poste et mairie.

Après avoir entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** les modifications du tableau des emplois.

participation à la prévoyance

Après avoir entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCORDE** à compter du 1^{er} juillet 2018 une participation d'un montant de 16 € net par agent souscrivant un contrat de prévoyance.

participation à l'expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire du CDG 29

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de cette expérimentation.

APPROUVE la convention d'expérimentation à conclure avec le CDG29, qui concernera les litiges portant sur des décisions nées à compter du 1^{er} avril 2018 sous réserve d'une adhésion de la collectivité au principe de médiation préalable obligatoire, et sous condition d'une saisine du médiateur dans le délai de recours contentieux.

AUTORISE Monsieur le maire à signer cette convention à transmettre au Centre de Gestion du Finistère et, pour information, au Tribunal Administratif de Rennes avant le 31 août 2018 ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation.

acquisition terrains consorts Potin

Le service technique n'a plus d'espace pour effectuer le stockage notamment de curage des fossés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'acquérir les parcelles H354 (6274 m²) et H345 (2395m²) pour un montant de 5000 € (les frais seront à la charge de l'acquéreur (géomètre, rédaction de l'acte etc...)).

échange commune/Jean-Francois Jaouen

Un document d'arpentage a été réalisé en 2012 pour un échange entre M Jean-François Jaouen, domicilié 27 rue Poullaouec et la commune pour élargir la portion de voie entre sa maison et celle située au 25 de la rue Poullaouec. Il n'a jamais été régularisé administrativement.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE l'échange de parcelles comme ci-dessus énoncé.

La commune ne percevra pas de soulte.

AUTORISE M Le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et signer toutes pièces relatives à cette procédure.

	Acquisition Jaouen	Acquisition commune
	Délaissé de voirie AD450	Parcelle AD449
surface en m ²	12	10
Valeur vénale	100 €	100 €
soulte	0 €	

AUTORISE M Le Maire à recevoir l'acte administratif constatant la réalisation de l'échange entre la commune et M Jean François Jaouen

Les frais seront à la charge de la commune (géomètre, rédaction de l'acte etc...)

acquisition terrain T Gueneguès

Il a été constaté qu'une partie de l'impasse Poullaouec occupait la propriété de Mme Théodorine Gueneguès. Un bornage a donc été réalisé pour 99 m². Il convient de régulariser la situation par acte administratif. Mme Théodorine Gueneguès a demandé la somme de 10€ par m².

Le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** l'acquisition par la commune de la parcelle AD17p d'une surface de 99 m² pour un montant de 990 €. Les frais seront à la charge de l'acquéreur (géomètre, rédaction de l'acte etc...)

demandes de subvention

Le conseil municipal **DECIDE** d'accorder les subventions suivantes :

associations	attribution	
Resto du coeur	100 €	unanimité
Amis d'alexis	100 €	unanimité
ADDEVA29	50 €	8 pour et 7 contre
Comité départemental des Jeunes Agriculteurs	100 €	14 pour et 1 contre
Rugby Club Hermine	500 €	12 pour et 3 abstentions
Mécénat chirurgie cardiaque	12 €	unanimité

renouvellement ligne de trésorerie

Le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (JP Quémeneur) **VALIDE** le renouvellement de ligne de trésorerie à hauteur de 150 000 € et d'autoriser le maire à signer tous documents y afférents

décision modificative 1 budget commune

Il convient d'apporter la modification budgétaire suivante au budget commune pour y intégrer l'amortissement de la desherbeuse à eau chaude acquise en mutualisation avec Porspoder, Brélès te Lanildut :

N° de compte	Libellé des comptes	montant
023	Virement à la section d'investissement	-1440
6811	Dot amortissements	1440
021	Virement de la section de fonctionnement	-1440 €
02841411	Biens mobiliers, matériel et études	1440 €

Le conseil municipal à l'unanimité **VALIDE** la décision modificative n°1 budget commune ci dessus présentée

rapports d'activité CCPI

Le Maire,
Jean HELIES